

PARASHAT HOUKAT

Notre Parasha commence avec la Mitsva de Para Adouma, la vache rousse : « ... parle aux BénéIsraël qu'ils prennent vers toi une vache parfaitement rousse, qui n'a pas de défaut, sur laquelle n'est pas monté de joug. » (Bamidbar 19 ; 2) La Guémara Yoma (67b) nous prévient : la Tora sait que les nations du monde vont se moquer de nous à cause de cette Mitsva car elle n'a aucune raison logique, c'est pourquoi le Passouk utilise le terme de 'Hok, décret (Zot 'Houkat Hatora) pour nous dire que c'est une décision tranchée devant Hashem et qu'on n'a pas la permission de poser des questions à ce sujet. Il en va de même pour tous les autres décrets de la Tora.

Par exemple : l'interdiction de manger du porc, de porter des vêtements de laine et de lin mélangés, la 'Halitsa (cérémonie par laquelle une veuve sans enfant prend acte de ce que son beau-frère refuse de l'épouser selon les règles du Yboum, Lévirat), la purification après la lèpre et le bouc émissaire de Yom Kippour. Pour toutes ces Mitsvot, même si l'on pense que ce sont là des actes absurdes, on n'aura pas le droit de les critiquer.

Le Séfer Ha'hinou'h explique que la Tora nous ordonne de brûler une vache rousse afin que ses cendres soient disponibles pour la purification des personnes qui se sont rendues impures au contact d'un mort. Cependant, si pour toutes les autres Mitsvot de la Tora il est relativement facile d'en trouver les raisons, dictées le plus souvent par le simple bon sens ; mais en présence de cette Mitsva de Para Adouma il est incapable de trouver ne fût-ce qu'une explication simple. Car 'Hazal ont insisté sur la profondeur insondable de cette loi, à tel point, disent-ils, que le roi Salomon, qui a compris le sens profond de toutes les Mitsvot, a déclaré face à celle-ci : « je pensais me rendre maître de la sagesse, mais elle s'est tenue loin de moi. » (Kohélet 7 ; 23) Le Midrash Tan'houma nous dit qu'Hashem a révélé à Moshé seul le sens profond de la Para Adouma.

La vache rousse est brûlée en dehors du Beith Hamikdash, sur le Har Hazétim. Et c'est là un sujet de moquerie des autres peuples à l'égard d'Israël car un sacrifice à l'extérieur du Beith Hamikdash est interdit et est comparé par la Tora elle-même aux sacrifices idolâtres.

Selon la tradition, neuf vaches rousses ont été sacrifiées depuis l'époque de Moshé jusqu'à la destruction du deuxième Beith Hamikdash : la première sous l'autorité de Moshé lui-même, la deuxième par Ezra et les sept autres pendant la durée du second Temple. La dixième sera offerte à l'époque du Mashia'h. Cette Mitsva est fondamentale puisque sans la vache rousse, on ne peut pas se purifier de l'impureté d'avoir été en contact avec un mort, on ne peut donc pas apporter le Korban Pessa'h.

La Guémara Kidoushine (31a) se demande : Jusqu'à où doit aller le respect dû aux parents ? Elle répond avec l'histoire d'un non-juif qui habitait Achkélon, un jour les 'Ha'hamim voulurent lui acheter une pierre précieuse pour l'Éphod, dont ils lui offraient six cent mille dinars. Mais la clef du coffre était sous la tête de son père qui dormait, et il renonça pour ne pas le réveiller. L'année suivante, Hashem le récompensa par le don d'une vache rousse qui naquit dans son troupeau. Quand les 'Ha'hamim vinrent le voir pour acheter l'animal, il leur dit : « Je sais que quelque soit l'importance de la somme que je pourrais vous demander, vous me la donneriez. Mais je ne vous demanderai que le montant de ce que j'ai perdu la dernière fois pour honorer mon père. » Lorsque les 'Ha'hamim eurent connaissance de ces faits, ils dirent : « Si la récompense est telle pour celui qui agit ainsi sans en avoir reçu le commandement (la Mitsva de Kiboud Av Vaème ne fait pas partie des sept Mitsvot Béné Noah que les non-juifs ont l'obligation de respecter), elle sera encore plus grande pour celui

qui obéit par son acte à un commandement (les juifs ont une Mitsva d'honorer et de respecter leurs parents). »

Le Rabbi de Koltz s'interroge : Pourquoi cet homme a-t-il mérité spécialement cette récompense ? Quel rapport entre honorer ses parents et la vache rousse ? Il répond qu'au moment où il a refusé de réveiller son père pour ne pas le déranger bien qu'il allait perdre une somme fabuleuse, il a créé dans le Ciel une grande accusation contre le Klal Israël. C'est pourquoi il fallait que ce soit chez lui que naisse la vache rousse afin que les Béné Israël eux aussi proposent une somme fabuleuse pour son acquisition et annulent du même coup l'accusation dans le Ciel. Car ils sont prêts à dépenser tout leur argent pour une Mitsva qui est un 'Hok, c'est-à-dire dont on ne comprend pas la raison. Alors que cet homme peut comprendre qu'on ne doit pas déranger son père qui dort. De plus dans ses paroles on comprend qu'il est triste d'avoir accompli cette Mitsva puisqu'il dit : « Je ne vous demanderai que le montant de ce que j'ai perdu la dernière fois pour honorer mon père. » Pour lui, il a perdu de l'argent. Alors que les Béné Israël sont contents de dépenser leur argent pour accomplir une Mitsva, même si cette dernière est un décret divin qu'on ne comprend pas.

Bien que cette Mitsva soit un 'Hok, Rashi (Ibid. verset 21) nous en donne une raison au nom du Midrash Tanhouma : On donne l'exemple du fils d'une servante qui a souillé le palais du roi. Les gens dirent : Que viennent sa mère et quelle nettoie les saletés de son fils. De même, Hashem donne aux Béné Israël la Mitsva de Para Adouma afin qu'elle fasse expiation pour le veau d'or. Que cherchent à nous transmettre 'Hazal à travers ce Mashal ? Peut-être l'idée suivante : Il est connu que le Klal Israël a mérité de recevoir la Tora parce qu'ils ont dit Naassé Vénishma (nous ferons et nous comprendrons), c'est-à-dire qu'ils se sont d'abord engagés à accomplir la Tora et les Mitsvot comme on le leur a ordonné, sans calcul aucun, et ensuite seulement de les comprendre. Cependant lors de la faute du Veau d'Or, ils sont tombés de leur grandeur au point que Moshé fut obligé de briser les Lou'hot (les Tables de la Loi).

En effet, Moshé était monté recevoir la Tora et selon leur calcul il était en retard. Ils ne sont pas allés demander à Aharon des explications sur ce retard, ils ont tranché tout seul, selon leur propre opinion, leur manière de penser. Ils n'étaient plus dans le Naassé mais ils avaient fait devancer le Nishma au Naassé. Et il en est sorti le Veau d'Or. Il leur fallait une expiation en rapport avec la faute, c'est pourquoi Hashem leur a donné la Mitsva de Para Adouma dans laquelle il n'y a aucune raison, tout est incompréhensible : pourquoi ne faut-il pas qu'elle ait deux poils noirs ou qu'elle ait porté le joug ? Le but de cette Mitsva est de remettre dans le cœur des Béné Israël une Émouna parfaite, sans faille. La vache doit être Témima, parfaitement rousse car les Béné Israël aussi doivent être parfaits dans leur Émouna. Avec le Veau d'Or ils étaient devenus Baal Moum, ils ont besoin de cette Mitsva afin de retrouver leur perfection. La vache va donc expier pour le veau et les Béné Israël retrouveront leur état de perfection, celui d'avant la faute, celui de Naassé Vénishma.

De ce Rashi nous voyons combien l'homme peut perdre s'il ne se fie qu'à son intelligence, il peut de venir Baal Moum ! Ce n'est que grâce à la Émouna Péshouta et Témima qu'il atteindra la perfection.

Nous retrouvons cette idée dans la Parasha de Béréshit (1 ; 11) quand Hashem demande à la Terre de faire pousser des arbres "fruits" qui donnent des fruits. Rashi explique l'arbre devait avoir le même goût que le fruit. Mais la Terre n'a pas obéi et elle a fait pousser des arbres produisant des fruits et non des arbres qui soient eux mêmes des fruits. Quelque part le bois

aussi devait être “mangeable”. C’est pourquoi quand Adam Harishon fut maudit pour sa faute, la Terre aussi fut punie pour sa faute et elle fut maudite.

Pourquoi la Terre a-t-elle désobéi ? Le Midrash explique qu’elle a fait le raisonnement suivant : Si l’écorce elle aussi est mangeable, les hommes mangeront les arbres en plus des fruits et en peu de temps il n’y aura plus d’arbres sur terre. Malgré cette logique, Hashem a maudit la Terre et rendu certains arbres stériles. Ce Midrash nous enseigne un principe fondamental de la Tora. Il arrive souvent que notre raisonnement personnel nous éloigne de la Tora. Mais, même si nous sommes sincèrement convaincus que notre opinion est supérieure à celle de la Hala’ha, il nous faut négliger notre point de vue personnel et nous soumettre aux règles de la Tora.

Pour illustrer cela, Rav El’hanan Wasserman Zatsal racontait l’histoire suivante : Un jour, un roi envoie son ambassadeur dans un pays étranger et lui donne l’ordre de n’accepter là-bas aucun pari. Dès que l’ambassadeur arrive à la cour du roi du pays étranger, il est assailli de gens qui se moquent de lui en prétendant qu’il est bossu. Lui, bien sûr, réfute cette accusation. On lui propose alors de parier qu’il n’est pas bossu. Tout d’abord il refuse, mais ensuite les paris montent tellement haut qu’il se dit que son roi serait content s’il rapportait autant d’argent pour les caisses du royaume, d’autant plus qu’il sait bien qu’il n’est pas bossu, il est donc sûr de gagner son pari. Il pari et bien entendu il gagne son pari. Il retourne chez son roi tout content de lui rapporter autant d’argent. Mais, dès que son roi le voit, il lui crie dessus en lui disant : « Malheureux, qu’as-tu fait ? Tu me rapportes il est vrai une grosse somme d’argent, mais de mon côté j’avais parié avec le roi de ce pays dix fois plus que tu n’accepterais pas de pari. Tu m’as désobéi et à cause de toi je perds une fortune. »

Rav El’hanan Wasserman Zatsal disait : C’est la même chose avec nous. Nous pensons parfois être plus intelligent que la Hala’ha, mais en fait nous nous trompons. Plus tard Hashem nous montrera combien nous nous sommes trompés dans nos raisonnements.

Le Passouk nous dit que l’on doit écouter aveuglément les ‘Ha’hamim : « Tu feras d’après la parole qu’ils t’indiqueront ... tu seras attentif à faire selon tout ce qu’ils t’enseigneront ... et selon le jugement qu’ils te diront tu feras, tu ne te détourneras pas de ce qu’ils t’indiqueront ni à droite ni à gauche. » (Dévarim 17 ; 10 et 11) Rashi nous précise que l’on doit écouter les ‘Ha’hamim même s’ils te disent que ta droite c’est ta gauche et que ta gauche c’est ta droite, et à plus forte raison s’ils te disent que la droite est la droite et que la gauche est la gauche.

J’aurais pu croire que cela n’est valable que pour l’époque de Moché, période où les maîtres étaient d’un niveau élevé, c’est pourquoi le Passouk précise : « Tu iras vers ... le juge qu’il y aura en ces jours-là (à ton époque), tu demanderas et ils t’indiqueront le verdict du jugement. » (Ibid. v. 9) La Guémara Roch Hashana (25b) demande : Est-il pensable qu’on puisse aller vers un juge qui ne soit pas de son époque ? En réalité cela signifie qu’on ne doit se référer qu’aux juges de son époque et ne pas dire : Les juges des générations précédentes étaient de vrais juges meilleurs que ceux de maintenant. Car les ‘Ha’hamim de ton époque doivent avoir pour toi la même valeur que les ‘Ha’hamim à l’époque de Moshé Rabbénou. Une fois qu’il est nommé chef de la communauté, même le plus insignifiant des hommes doit être respecté comme s’il était le plus éminent. La raison est simple, ne va pas chercher ton Rav dans les générations précédentes. Chaque Rav dans chaque génération n’est pas là par hasard. Hashem a égrené les Tsadikim dans chaque génération afin qu’il y en ait jusqu’à la venue du Mashia’h. Si tu vis à telle époque, celui qui est Rav dans ton époque, même s’il est moins grand que son prédécesseur, c’est celui qu’il te faut. Il connaît tes problèmes et il peut

t'aider à les résoudre. Quelqu'un d'une génération précédente n'aurait pas pu t'aider, il est trop haut et toi trop bas.

On raconte qu'une fois une femme est tombée très malade. Les médecins de sa ville l'ont aiguillée vers un grand professeur, spécialiste en la matière. Avant de se rendre chez ce grand professeur, elle est allée chez le Rav de sa ville pour lui demander de prier pour elle et qu'il l'a bénisse. Le Rav l'écoula et lui dit : « Tu n'as plus qu'à aller chez ce professeur et qu'Hashem fasse qu'il arrive à te guérir. » La femme n'était pas satisfaite et elle lui demanda : « Oui, mais entre temps, avant que je ne le vois et qu'il me guérisse, je souffre. » Le Rav lui répondit : « Je te fais donc une bénédiction que tu sois en bonne santé jusqu'à ce que tu le vois. » La femme sortie toute heureuse, elle avait la Béra'ha du Rav, elle était sauvée. Elle était assurée de ne plus souffrir jusqu'à ce qu'elle voit ce grand professeur.

Elle se dit : S'il en est ainsi, à quoi cela sert-il que j'aie chez ce professeur puisque j'ai l'assurance du Rav de ne pas souffrir tant que je ne vois pas le professeur. Je n'ai qu'à jamais aller chez lui et je ne souffrirai jamais. Et c'est ce qu'elle fit. Toute sa vie elle resta en bonne santé protégée par sa Émouna et la confiance sans limite qu'elle portait à son Rav.